



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : jeudi 04 septembre 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Cédric DESPOUYS (LAMOTHE), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Claude LACOSTE (MEILHAN)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Séverine GALLAIS (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Claude LACOSTE, Alain DUPAU (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES) a donné pouvoir à Laurent CIVEL, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Représentés :

Sylvie DUBOURG DAUGREILH représenté par Cédric DESPOUYS (LAMOTHE)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	21
<u>Pouvoirs</u>	5
<u>Votants</u>	26

N° DEL20250911-028

RECONDUCTION DES BOURSES AUX FAMILLES POUR L'INSCRIPTION DES ENFANTS AU CONSERVATOIRE DES LANDES, ANNEE 2025-2026

Monsieur le Vice-président propose au Conseil Communautaire de reconduire le système de bourse créé en 2005 à destination des parents inscrivant leurs enfants au conservatoire des Landes, tant pour la pratique de la musique que pour celle de la danse.



Il rappelle que les bourses allouées par la Communauté de Communes ont été légèrement réévaluées en 2022 et qu'elles avaient été mises à jour afin d'accentuer leur progressivité et de se caler sur les tranches de quotient familial appliquées par le Conservatoire pour la tarification aux familles.

Il propose donc d'accorder les aides suivantes pour chaque cycle d'enseignement :

	QF<500	500<QF < 800	801<QF <1000	1001<QF <1100	1101<QF <1200	1201<QF <1300	1301<QF <1500	1500<QF <1600
initiation	90€	88€	85€	83€	80€	75€	60€	50€
cycle1	190€	185€	180€	178€	175€	165€	130€	110€
cycle 2	230€	220€	210€	205€	200€	190€	150€	130€
cycle 3	285€	270€	260€	255€	250€	240€	200€	180€

Le montant de la bourse est identique pour l'inscription d'un deuxième ou d'un troisième enfant. Aucune bourse n'est octroyée pour l'inscription d'un 4^{ème} enfant ou plus, car l'inscription à l'école est alors gratuite.

En matière de musique, aucune bourse ne sera octroyée pour l'inscription d'un même enfant à un deuxième instrument.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

La reconduction des bourses aux familles pour l'inscription des enfants au Conservatoire des Landes au titre de l'année 2025-2026.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL